

Le changement climatique c'est maintenant... ou presque

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

30 mai 2014

RÉCHAUFFEMENT EN GUADELOUPE

Se préparer maintenant pour mieux vivre demain. Voilà l'objectif du séminaire sur l'adaptation aux changements climatiques proposé mardi 20 mai dernier au WTC à Jarry et des présentations qui ont évoqué l'urgence de la situation en Guadeloupe.

Jusqu'à 80 cm de hausse du niveau de la mer et 4 °C en plus à la fin de ce siècle. C'est la limite prévue par le scénario d'anticipation le plus pessimiste des changements climatiques à l'horizon 2100. Mais dès 2060 la situation pourrait devenir critique. Ces changements climatiques ont été présentés lors d'un séminaire sur l'adaptation aux changements climatiques qui a eu lieu mardi 20 mai dernier au WTC à Jarry en présence des acteurs du secteur : l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Météo France, la Direction d'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), la Région Guadeloupe et EDF Archipel Guadeloupe ont présenté les résultats d'études et d'expériences pour notre territoire. " Notre archipel présente une double vulnérabilité due à l'insularité et l'exposition aux risques majeurs ", annonce en introduction Claude Cayol ingénieur d'études à Météo France. Des changements que subira la population de l'île à l'échelle de deux voire d'une génération avec l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie. " Il y a bien une tendance à l'augmentation des phénomènes cycloniques, qui s'ajoute à l'augmentation de la température à la surface de la terre, que la Guadeloupe va également ressentir et des précipitations qui seront plus intenses et plus fréquentes ", détaille Claude Cayol, Un scénario alarmiste que ne va pas atténuer le géologue du bureau d'études géologique et minier de Guadeloupe, Yoan Llegendre. Ses conclusions sur les prochaines submersions marines, les inondations à venir et des zones concernées, n'ont fait que mettre en exergue des problématiques jusqu'ici

considérées comme lointaines.



Séminaire du 20/04/2014 à Jarry « Comment mettre en œuvre une politique d'adaptation ? ». Céline Jules chef du service énergie de la Région Guadeloupe, Catherine Luciani directrice régionale de l'Ademe, Patricia Quetier en charge de la coordination observatoire et statistique à la DEAL, Olivier Meyrueis chef du service clientèle et efficacité énergétique EDF Archipel Guadeloupe, Philippe Bleuse, chef du service régional de Météo-France

COMMENT POSER SON PARPAING ?

Jacky Sainsily : « Contre la montée des eaux, on ne peut que prévoir »

Les phénomènes exposés dans le scénario des experts de Météo France, demandera un effort d'innovation supplémentaire de l'ingénierie humaine. D'autant plus qu'à l'heure actuelle les solutions de construction fiables restent assez restreintes. Les précisions du président du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Jacky Sainsily.



Jacky Sainsily,
architecte DPLG,
président du conseil
d'architecture,
d'urbanisme et de
l'environnement

Jacky Sainsily : " Contre la montée des eaux, on ne peut que prévoir "

Jacky Sainsily, architecte DPLG, président du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Jacky Sainsily : La montée des eaux liée au réchauffement climatique est un phénomène progressif, sournois, qui rogne et crée une liquéfaction du

sol, l'effondrement de falaises ou l'inondation de zones particulièrement basses. Il n'y a pas grand-chose à faire contre cela si ce n'est la prévention. Il faut éviter les zones à risques. Une étude des risques est régulièrement menée par l'État et mise à jour par les communes. Cela permet de déterminer les zones où il n'est pas bon de construire. Et dans les zones sensibles déjà occupées, il ne reste que deux solutions. La première, ce sont les digues qui permettent d'empêcher l'eau d'envahir. Elles sont plus ou moins durables, mais peuvent être altérées par les montées d'eaux. Quand c'est le cas - l'exemple des États-Unis le prouve - les dégâts sont beaucoup plus importants que ce que l'on attendait. Les digues peuvent parfois être la seule solution pour la protection de certaines zones, tout en sachant qu'en cas de tempête, quand l'eau passe par-dessus, elle a du mal à repartir. Il faut alors la pomper pour l'extraire. C'est le cas de Sarlassonne à Capesterre-Belle-Eau qui est au-dessous du niveau de la mer.

Le Courrier de Guadeloupe : Quelles sont les solutions de construction connues pour parer la montée des eaux ?

J.S: On pourrait adopter un dispositif de construction sur pilotis. Toutefois, c'est un très mauvais système eu égard au caractère sismique de notre département. Si cela permet de rehausser l'habitation, sous les résonances du tremblement de terre, ils adoptent un comportement de pendule avec une oscillation les menant à force, à la rupture et par là même à l'effondrement de la structure. Reste la question du remblaiement, utilisée notamment pour rehausser la route de la Riviera de plus de trois mètres par rapport au chemin communal qui existait jadis. Mais cela ne peut pas se faire de manière exhaustive sur tout le territoire, car se pose encore la question du retrait des eaux. Une fois qu'elles ont traversé des espaces, comment peuvent-elles esquisser un reflux ? De plus, le remblaiement peut aussi mal se comporter avec l'abondance des eaux. Enfin, on pourrait imaginer des maisons sur cuvelage qui sont de véritables bateaux avec des sous-sols étanches immergés. En cas d'inondation elles se comportent bien et flottent sur le sol. En revanche, ce sont des constructions excessivement chères demandant une technicité particulière. Nous n'en avons pas beaucoup en Guadeloupe. Le seul exemple qui me vient est à Petit-Pérou aux Abymes.

Quelle est donc la meilleure solution de construction ?

J.S: La meilleure solution reste encore la construction sur le bon sol : le roc. Un sol qui forme le sous-sol de notre territoire. Pour la montée des eaux due à la houle, il n'y a pas de constructions durables. La seule solution reste l'éloignement.

PRÉPARÉE ?

| *Pointe-à-Pitre sous les eaux*



Le maire de Pointe-à-Pitre, Jacques Bangou

La ville de Pointe-à-Pitre est au-dessus du niveau de la mer. Cette particularité géographique la rend particulièrement sensible à la montée des eaux dès 2060. Le maire Jacques Bangou relativise ce scénario catastrophique.

La partie est de Lauricisque qui comprend le restaurant Chez Dolmar, le village de pêcheurs, les maisons d'Urbain Gétrain où se situe le restaurant Léwoz café, Grand-Camp, zone particulièrement sensible à la montée des eaux, la Darse, une grande partie de la Place de la Victoire, une partie de Carénage, voici les quartiers de Pointe-à-Pitre que l'eau risque d'envahir dès 2060. Autant dire que la ville sera transformée ! Pour une ville en pleine redéfinition de son urbanisme, la nouvelle peut inquiéter. Le maire Jacques Bangou relativise ce scénario catastrophe. Pour lui, tous les risques ont été pris en compte dans les dernières livraisons de la rénovation urbaine. " *Il y a eu une stricte observation de la qualité des sols avant la construction des bâtiments de la rénovation urbaine. Les autorisations ne sont délivrées que lorsque tous les voyants sont au vert. Ensuite, la montée des eaux est un paramètre qui a été intégré dans la construction de la rénovation urbaine au même titre que les autres risques, sismiques et cycloniques. Toutes les parcelles de la rénovation urbaine ont été surélevées de deux mètres. C'est le cas des constructions réalisées sur le site de l'ancien stade Pierre Antonius et c'est aussi le cas du complexe sportif de Pointe-à-Pitre qui a demandé quatre années de*

remblaiement. " Un surplus de précautions indispensable quitte à engendrer un certain retard sur la livraison comme c'est le cas pour Grand Camp, placé en zone sensible. Toutefois, ce gage de qualité et de pérennité entraîne fatalement un surcoût estimé entre 20 à 40 %. " *Il ne faut pas jeter le doute sur des ouvrages qui sont certainement les plus aptes à supporter tous les changements qui risquent d'impacter les zones littorales de la Guadeloupe* " précise Jacques Bangou.



Avant la montée des eaux et après. La zone du petit cul de sac marin (sur les photos Jarry à gauche, Pointe-à-Pitre à droite, la Rivière salée en haut) à forts enjeux socio-économiques (port, aéroport, moyens de production électrique, forte densité de population) est fortement impactée

AN BA DLO

Demain, il sera trop tard

Plusieurs communes risquent de disparaître partiellement ou par quartiers entiers à cause de l'augmentation du niveau de la mer. Le réchauffement climatique va changer la morphologie de l'île.

Lauricisque, la Darse, la zone aéroportuaire, Jarry, le pont de la gabarre, la Pointe Fouillole pour la région pointoise, la zone d'activité de Perrin, des plages, plusieurs sites touristiques ou zones économiques dans des communes telles que Deshaies, le Gosier, le Moule, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Saint-François, ou à la Désirade et Marie-Galante. Voici la liste non exhaustive (ndlr : en raison de l'état actuel des connaissances scientifiques) de lieux assurément et directement menacés par la montée des eaux de 60 à 80 cm. Les zones plus ou moins épargnées seront, pour beaucoup d'entre elles, sujettes à des inondations régulières en période des pluies, sachant que les saisons des pluies seront plus intenses et plus fréquentes. Il ne s'agit pas de savoir si les événements prévus vont arriver. Selon les scientifiques c'est inéluctable. Le tout c'est de savoir comment se préparer à cette échéance.

Attention ça chauffe !

Les conclusions présentées lors de du séminaire sont issues d'observations et le constat est édifiant. L'augmentation du niveau de la mer est due à la fonte des calottes glaciaires. Cette fonte des glaciers est, elle-même, un effet du réchauffement climatique. Plus du tout du domaine du mythe, cette élévation de la température qui réchauffe le climat froid des pôles, provient de l'augmentation de l'accumulation des gaz à effet de serre dans notre atmosphère du fait de l'activité humaine depuis l'ère industrielle intensive. Si les effets induits peuvent être évités " *c'est aujourd'hui qu'il faut agir et trouver des solutions pour que demain ne soit pas subit* ", conclut Catherine Luciani, directrice de l'Ademe.



Illustration

LE JOUR D'APRÈS

Bouleversements, nouveaux repères et adaptations pour faire face

Superficie réduite, nouveaux axes de communication et changements de l'organisation démographique, économique, et territoriale voilà les défis que les pouvoirs publics vont devoir relever pour protéger les populations et les institutions. " *Le plus important est qu'il faut comprendre que raisonner en termes de perte de territoire ou de superficie n'est pas pertinent. Ce qu'il faut c'est considérer les zones à enjeux* ", avance Yoann Legendre, géologue au bureau des recherches géologiques et minières (BRGM). " *Oui bien sûr le territoire sera réduit par contre on ne peut pas dire que la Guadeloupe sera coupée en deux, tout simplement parce qu'on ne peut pas prévoir le comportement des zones humides, notamment des mangroves qui sont à l'embouchure de la Grande-Terre et la Basse-Terre* ", poursuit le géologue.

Nouvelle figure pour nouvelle vie sur l'île

Premier élément, la démographie de l'île va changer. " *Alors que l'on*

constate que les zones littorales sont les plus habitées, les phénomènes comme le recul du trait de côte, les submersions des zones situées à moins de 80 cm de dénivelé, vont obliger les populations à se retrancher sur l'intérieur des terres “, informe encore Yoann Legendre. ” Le bâti lui aussi va être modifié car des effondrements ou bascule ment seront possibles à cause des modifications des propriétés physiques du sol et des constructions elles-mêmes. “. Le coût de ces changements sera supporté par les communes ou les communautés d'agglomérations qui ont obligation de repenser leur territoire en prenant en compte les changements climatiques. C'est une véritable transition qui commence dès maintenant.



Yoann Legendre
assailli de questions a
captivé l'auditoire du
séminaire climat

BRISE-LAMES

| Doucement, les collectivités se préparent

En règle générale, et selon la loi, aucun projet d'aménagement du territoire impliquant la construction d'immeubles ne se concrétise sans une étude approfondie de la qualité du sol des terrains. La première action des collectivités est donc de tenir le registre des zones inondables et non constructibles. Mais les prévisions d'augmentation de 80 cm du niveau de la mer changent la donne. ” Les techniciens savent que les choses vont aller de mal en pis. Au sein de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT), nous avons déjà commencé à procéder à la relocalisation des biens et des activités par rapport aux zones à risques et aux littoraux. Nous avons répondu à un appel à projets justement. À Petit-Bourg l'analyse de l'évolution du trait de côte est en cours. Et elle est évidente à la Pointe à Bacchus ou à Bel Air par exemple ” explique Julien Piquion responsable du développement durable à la CANBT. ” Le plan énergie/climat de la CANBT est en pleine phase de mise en œuvre. Il comporte deux volets. Un volet atténuation et un volet adaptation. Ils

permettent de repenser l'aménagement, notamment en réduisant l'empreinte d'un bâtiment, en privilégiant les espaces verts plus aptes à juguler les inondations par leur capacité d'absorption que le béton " continue-t-il. Les experts travaillent aussi avec l'agence des 50 pas géométriques qui répertorie les habitations mises en danger. Les prévisions des conséquences du réchauffement climatiques permettent de redéfinir les schémas de cohérence territoriale à l'échelle des communautés d'agglomération. En dehors des études qui sont prises en charge par l'État, les modifications qui découlent de ces études sont financées par le fonds européen de développement régional (FEDER).



À Bovis, Petit-Bourg



À Jarry, Baie-Mahault



À l'Anse Ferry, plage de
Leroux à Deshaies



Au centre ville à Pointe-
à-Pitre

PETIT-BOURG

| Pointe à Bacchus les pieds dans l'eau

Pointe à Bacchus. Petit-Bourg. Jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de route. Bien après le lycée des droits de l'Homme. La mer. Et au bord de l'eau, en quinconce des maisons, beaucoup de maisons en dur, agréables et bien agencées. Nous rencontrons y deux habitants. Ils sont voisins. Leurs vérandas donnent sur la mer. Ils sont formels. Même en temps de cyclone, la mer n'est jamais arrivée jusqu'à eux. Ils ne risquent donc, selon leurs dires absolument rien. De fait, les deux voisins ont entendu parler du réchauffement de la planète. Comme tout le monde. Mais quel rapport avec leur Pointe à Bacchus ? " An dé mil soisante ou di ? Mé ni mwen ni

vou péké la. Alos lésé woulé “. 2060, ce ne sera peut-être pas nous. Mais ce sera à coup sûr nos enfants !

L'UNION FAIT LA FORCE

| Les pouvoirs publics en alerte

Coordonné et lancé par l'ADEME, un appel à projets a été lancé et concerne la prochaine stratégie d'adaptation aux changements climatiques. " Le territoire concerné doit représenter un bassin de vie ", explique Charlène Davillé, ingénieure énergie climat à l'Ademe. C'est un diagnostic de vulnérabilité qui va aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions et de son système de suivi évaluation. L'objectif final est d'aider les collectivités à mettre en place leur propre stratégie pour protéger les populations, les milieux et les activités de son territoire. Il s'agit également de pallier l'absence de références locales en matière d'adaptation. Les candidatures seront reçues jusqu'au 1er septembre prochain. Les mesures proposées seront financées à 70 % par l'Ademe et la Région Guadeloupe.